
Don de 3600 livres par la société populaire de Villefranche-sur-Saône [Rhône], lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 3600 livres par la société populaire de Villefranche-sur-Saône [Rhône], lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 244;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21422_t1_0244_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

marine, et que souvent de bons marins ne savent pas lire.] (74)

La Convention considérant que cette loi priveroit beaucoup de bons citoyens de leur état, et beaucoup d'autres qui servent sur les flottes de la République, de l'espérance de reprendre cette profession à la paix, a ajourné indéfiniment cette question (75).

13

La société populaire de Villefranche-sur-Saône [Rhône] fait don de 3600 L en assignats pour concourir à l'équipement d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (76).

[*La société populaire de Villefranche-sur-Saône à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (77)

Égalité, Liberté.

Pères de la patrie.

Nous vous adressons notre profession de foy; c'est l'expression fidele de nos sentiments manifestés de la manière la plus solemnelle dans notre séance du 21 courant.

Les membres composant la société populaire de Villefranche sont et demeureront inviolablement attachés à la république une indivisible et démocratique.

La Convention nationale, est pour eux l'unique centre d'union, leur seul point de ralliement.

Ils mouront tous plutot que de souffrir qu'il lui soit porté atteinte.

Ils seront toujours penetrés du respect le plus profond, de la soumission la plus parfaite aux loix emanées d'elle.

Ils ont voués l'amitié la plus fraternelle à toutes les sociétés populaires et prononcent anathème contre tous ceux qui en voudroient la dissolution.

Ils ont jurés une haine eternelle à tous les tyrans, les dominateurs, les aristocrates, les modérés et à toutes les especes d'intrigants et de fripons.

Ils ont applaudit avec enthousiasme à la chute des conspirateurs et souhaitent le meme sort à tous ceux qui paroîtront.

Ils ont promis que désormais pour eux les principes seroient tout et les individus rien.

L'Égalité, la Liberté ou la mort.

L'amour ardent de la patrie, l'attachement

(74) *J. Fr.*, n° 766.

(75) *Mess. Soir*, n° 805. *J. Fr.*, n° 766; *F. de la Républ.*, n° 41; *M. U.*, XLV, 171.

(76) *P.-V.*, XLVIII, 127.

(77) C 328, pl. 1378, p. 25. Mention marginale de la réception du don, le 10 brumaire, signé Duvernois. *Bull.*, 14 brum.

à la représentation nationale, voila, citoyens notre profession de foy; veuillez l'agréer.

Nous avons reçu votre adresse au peuple françois, elle a été lue avec l'enthousiasme qui caractérise des hommes libres qui aiment la vertu et la justice, qui desirent de tous leurs coeurs d'en voir affermir l'empire et qui font tous leurs efforts pour faire triompher la République de tous ses ennemis.

Nous vous faisons passer la somme de 3600 L en assignats. C'est une portion de la souscription que nous avons ouverte pour contribuer à l'équipement des vaisseaux. Bientot nous ferons passer le supplement.

Tous les ateliers de ce district pour la fabrication du salpêtre, sont dans la plus grande activité.

Il en a déjà été déposé 13703 livres provenant de differantes livraisons des chefs lieux de Canton.

Villefranche, pour sa part a fournit 6373.

Ça va! vive la République!

Vive la Convention nationale!

Salut et fraternité!

Suivent 37 signatures.

14

MONESTIER (du Puy-de-Dôme) : La commission des Vingt-et-Un me charge de vous rendre le compte suivant de ses opérations, et, de la difficulté dont elle vous demande une solution prompte et précise, sans laquelle il lui serait impossible de donner à ses travaux la célérité convenable.

La commission s'est assemblée hier matin, 9; elle s'est occupée de son organisation; elle s'est fait lire le décret de sa création, en date du 8; ensuite l'extrait du procès-verbal de la séance du soir du même jour, dans laquelle le tirage au sort a eu lieu. La lecture de ce procès-verbal a fait reconnaître l'absence de nos collègues Dubreuil et Bonnet (de l'Aude).

Il a été de suite écrit à l'un et à l'autre, avec invitation de se rendre à la séance du soir, à six heures; cette séance a eu lieu. L'appel nominal fait sur le tableau rédigé par le comité des Procès-verbaux, il a été reconnu que le représentant Bonnet (de l'Aude) était encore absent : il n'a point encore paru dans la séance de ce matin.

Il est né de là la question de savoir si la commission doit être absolument composée de vingt-et-un membres pour chacune de ses délibérations; dans le cas où la Convention penserait qu'il n'est pas absolument nécessaire que les vingt-et-un membres soient présents à chaque délibération, la Convention est invitée à fixer à quel nombre de membres la commission doit agir.

Nous prévenons la Convention que les papiers que nous avons réclamés depuis hier aux trois comités réunis vont nous être remis dans le moment; cette circonstance rend la décision plus urgente.